



Doc. 13655
26 janvier 2015

La mise en œuvre du Mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

Amendement n° 9

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7.13, insérer le paragraphe suivant:

« à veiller à ce que toutes les parties intéressées qui mènent de vastes réformes politiques et socio-économiques respectent dûment les principes de l'Etat de droit, de la démocratie et de l'Etat-providence ; »

Déposé par:

SOTNYK Olena, Ukraine, NI
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
KIRAL Serhii, Ukraine, NI
LABAZIUK Serhiy, Ukraine, NI
UNGURYAN Pavlo, Ukraine, NI

